



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

aide au développement

Question écrite n° 22542

Texte de la question

M. François Goulard appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la politique de coopération que le Gouvernement entend mettre en oeuvre afin d'accompagner les campagnes de déminage d'une aide renforcée au développement local, et si le Gouvernement envisage de mettre à l'ordre du jour de la première réunion du nouveau comité interministériel de la coopération internationale une réelle politique de coordination interministérielle qui, à l'instar de pays tels que l'Allemagne, la Norvège et le Canada engagerait la France dans une politique durable d'aide au développement en faveur des pays en butte à une difficile et longue reconstruction.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu attirer l'attention du ministre des affaires étrangères sur l'aide renforcée aux pays ayant souffert de conflits internes, et dont partie du territoire a été minée. Dans plusieurs pays sortant d'un conflit interne (Afghanistan, Cambodge et Laos, Angola et Mozambique, Bosnie-Herzégovine, Nicaragua), la France a participé aux opérations de déminage ainsi qu'aux programmes de soins et de réinsertion des civils handicapés de guerre. C'est ainsi que depuis 1994, 120 MF ont été consacrés à des opérations de déminage et d'assistance humanitaire dans le cadre de programmes bilatéraux, ou sous forme de contributions à des fonds multilatéraux des Nations unies, du système interaméricain et de l'Union européenne. En Afghanistan, en Bosnie, en Angola et au Nicaragua, ce sont les programmes multilatéraux de déminage qui ont reçu d'importantes contributions françaises. En Angola et au Mozambique, au Cambodge et au Laos, en Bosnie, la France a soutenu des programmes de soins et de réinsertion entrepris par des ONG spécialisées, tels que Douleurs sans frontières, Handicap international et la CIDEV. Ces programmes couvrent une large gamme d'actions, depuis la formation de démineurs locaux jusqu'à la fabrication de prothèses, en passant par la sensibilisation des populations vivant près de zones minées et la réinsertion économique des handicapés. Dans le cas du Salvador, c'est l'Union européenne qui a pris en charge financièrement les programmes de déminage et de réinsertion, la Commission ayant fait appel à des experts français pour les exécuter. D'une manière plus générale, l'honorable parlementaire interroge le ministre des affaires étrangères sur la coordination interministérielle mise en oeuvre par le Gouvernement pour faire face à ce genre de situation. L'ensemble de la réforme touchant le dispositif de la coopération française, avec notamment la création au 1er janvier 1999 de la direction générale de la coopération internationale et du développement (DGCID) et celle du comité interministériel pour la coopération internationale et le développement (CICID), placé sous la présidence du Premier ministre, dont le secrétariat est assuré conjointement par le ministère des affaires étrangères et le ministère de l'économie et des finances, est destiné à mettre en cohérence l'action de coopération internationale du Gouvernement, notamment à travers une meilleure coordination des initiatives de douze ministères faisant à cette date partie du CICID. Le CICID, qui s'est tenu le 28 janvier, n'a pas traité la question spécifique de l'aide aux pays ayant fait l'objet de programmes de déminage. Toutefois, la volonté du Gouvernement, comme celle de l'honorable parlementaire, est bien de réaliser une réelle coordination interministérielle en faveur de pays en butte à des difficultés, et vis-à-vis desquels la France entend manifester concrètement sa solidarité.

Données clés

Auteur : [M. François Goulard](#)

Circonscription : Morbihan (1^{re} circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22542

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 décembre 1998, page 6619

Réponse publiée le : 22 février 1999, page 1043